

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**



**réinventons / notre métier**

## **CHARTRE DE PARTENARIAT SUR LE RISQUE ROUTIER**

« NOUS SOMMES TOUS ACTEURS DE LA SECURITE SUR LA ROUTE »

Entre :

- L'Etat,

Représenté par Monsieur Dominique Bussereau, Secrétaire d'Etat chargé des Transports,

Et par Madame Michèle Merli, Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière,

- la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS),

Représentée par Monsieur Frédéric Van Roekeghem, Directeur Général,

Et

- la Société AXA France,

Représentée par Monsieur François Pierson, Président.

## **PREAMBULE**

La mobilisation nationale en faveur de la sécurité routière engagée en 2002 a donné d'excellents résultats, le programme d'actions lancé représentant une véritable rupture dans la lutte contre la violence routière. Au regard des drames humains et traumatismes provoqués, mais également des coûts sociaux et économiques, il s'agit d'un enjeu majeur pour la collectivité nationale et pour les entreprises. Les accidents de la route demeurant la première cause d'accident mortel du travail, de missions et de trajets, la nécessité de mettre en place une politique de prévention du risque routier au sein de l'entreprise apparaît nécessaire. C'est d'autant plus légitime pour une société d'assurances dont la gestion du risque est le cœur même du métier.

Une Convention de partenariat a été signée le 9 juillet 2003 entre le Premier Ministre et la Fédération Française des Sociétés d'Assurances. AXA France, qui élabore depuis 25 ans des outils spécifiques de prévention à destination de sa clientèle et du grand public a souhaité instaurer une politique de prévention en faveur de ses collaborateurs. Dans la continuité des accords pris au niveau de la branche, AXA France a signé le 9 décembre 2003, une charte de sécurité routière avec l'Etat et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. Aujourd'hui, forts du bilan établi sur les exercices 2004/2005/2006/2007 et 2008, les signataires de la présente charte souhaitent poursuivre et amplifier leur programme pour les exercices 2009 à 2011.

### **ART. 1 : OBJET DE LA CHARTE**

Les enjeux pour les partenaires répondent à des motivations d'ordre sociales, juridiques, écologiques et éthiques. La présente Charte a pour but de conforter les actions communes déjà engagées dans le cadre des orientations définies par le Comité Interministériel de Sécurité Routière (CISR) les 13 janvier 2004 et 13 février 2008 et les orientations adoptées par la Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles le 5 novembre 2003, pour le risque mission et le 28 janvier 2004 sur la prévention du risque trajet. Dans le cadre de sa politique de développement durable, AXA France continuera d'intégrer la sécurité routière à sa culture d'entreprise, par tous les moyens disponibles. Notamment via l'Association AXA Prévention, des actions seront réalisées pour les 16 000 collaborateurs administratifs et salariés commerciaux d'AXA France, ses clients ainsi que pour le grand public. Un bilan sera effectué à mi-période.

### **ART. 2 : BILAN DES ACTIONS DES EXERCICES 2004/2005/2006/2007/2008**

#### **1) Structures mises en place pour impulser et coordonner les actions**

Un comité de pilotage du risque routier a été créé, avec le double objectif d'être un observatoire de l'évolution législative, de la sinistralité, des nouvelles technologies embarquées et de constituer une force de propositions pour mettre en œuvre un plan d'actions annuel.

Parallèlement, un comité technique analyse les sinistres les plus importants ainsi que les accidents des collaborateurs sur-sinistrés et développe les actions correctives.

## **2) Evaluation des actions menées pour les collaborateurs**

En application de l'ensemble du cahier des charges convenu, AXA France a mené des actions récurrentes pour former, informer et sensibiliser les collaborateurs au risque routier et contribuer à diminuer le risque d'accident.

Au cours de 55 sessions de l'école commerciale, des formations ont été dispensées à plus de 2 000 nouveaux collaborateurs et à 250 agents généraux. D'autres formations et réunions de sensibilisation ont également été menées pour le personnel administratif, tant pour le « risque trajet » que pour le « risque mission ».

En partenariat avec la Sécurité Routière, les services de police ou de gendarmerie, et des différentes CRAM, plus de 40 animations sur les sites avec divers ateliers sur l'alcool, la vitesse, le téléphone au volant, ont été réalisées.

Tous les supports de communication, intranet et papier, sont utilisés en permanence pour rappeler les grands enjeux de sécurité routière. Chaque année, des concours concernant l'auto et les deux roues sont organisés avec une participation croissante : plus de 17 000 connections dernièrement.

En se calquant sur l'actualité, voire en l'anticipant, AXA France a procédé à une distribution de gilets fluorescents et de triangles de signalisation aux 23 000 collaborateurs du Groupe en France en juin 2008. Plus de 7 000 gilets avaient déjà été distribués au printemps 2007 aux commerciaux et utilisateurs de deux-roues.

Enfin, une étude ergonomique a été menée de concert avec la CNAM pour étudier le lien entre l'activité des commerciaux et l'utilisation de leur véhicule.

Sinistralité : pour un effectif relativement stable d'environ 4 000 commerciaux, le nombre d'accidents du travail dû à l'utilisation d'un véhicule était de 47 en 2000 et de 46 en 2001. Il n'a cessé de baisser passant ensuite de 24 en 2004 à 16 en 2006 et en 2007, puis à 13 en 2008. De surcroît, aucun décès n'a été déploré sur toute la période.

Les objectifs de la charte de décembre 2003 ont donc été largement atteints.

## **3) Evaluation des actions d'AXA Prévention « tous publics » et clients**

Chaque année, AXA Prévention réalise un Baromètre des comportements des conducteurs, devenu une référence. Les résultats ont été repris dans plus de 200 articles et interviews en 2007 comme en 2008. La détection d'un sérieux problème de comportements de conduite en ville a amené AXA Prévention à proposer à quelques municipalités la mise en place de cinémomètres, radars pédagogiques.

Une campagne médiatique annuelle à la radio ou à la télévision a incité à la pratique de stages de conduite pour les jeunes conducteurs, au port de gilets réfléchissants, à la mise en place de cinémomètres. Des programmes courts sur la pratique de la moto en toute sécurité ont été diffusés à la radio.

Plusieurs centaines de milliers de gilets réfléchissants ont été offerts, avant même qu'ils ne deviennent obligatoires aux clients auto, motards et même à des enfants. Brassards et gilets ont été distribués à 30 000 cyclistes à Paris en décembre 2008.

Des documents sur tous les thèmes de sécurité routière ont été remis via les agents généraux ou lors d'actions régionales. 14 propositions pour pratiquer la moto en toute sécurité ont été élaborées.

Pour les entreprises assurées par AXA France, a été initiée la Charte PRO, P pour prévenir, R pour respecter les règles de conduite, O pour organiser le suivi de l'entretien du véhicule.

30% d'amélioration de la sinistralité, dans un délai de 2 à 3 ans, sont constatés grâce à ces plans de prévention adaptés.

### **ART.3 : LES ENGAGEMENTS D'AXA FRANCE**

Dans le cadre de la politique de développement durable, la Direction Générale a fait de la prévention du risque routier une priorité de l'entreprise. Pour les cinq exercices à venir, AXA France entend poursuivre et amplifier ses actions.

#### **1) Pour les collaborateurs d'AXA France**

L'objectif est triple :

- Faire comprendre à chacun que rouler en toute sécurité dépend de son comportement ;
- Mener des actions susceptibles de réduire de manière significative le nombre et la gravité des accidents, tant matériels que corporels, dans lesquels sont impliqués le personnel et les véhicules de l'entreprise ;
- Intégrer le risque routier à la politique de développement durable et de protection de l'environnement d'AXA.

##### **a) Les structures**

Le comité de pilotage continuera à jouer son rôle d'observatoire de la sinistralité, de l'évolution législative, des nouvelles technologies embarquées et impulsera de nouvelles actions.

Parallèlement, le comité de surveillance poursuivra l'analyse des plus gros sinistres et engagera auprès des collaborateurs concernés les actions correctives nécessaires.

##### **b) Limitation du recours à l'automobile**

Intégrées dans le Document Unique et dans les programmes de prévention développés au sein des CHSCT, différentes mesures sur le risque routier en entreprise sont prises : fortes incitations à l'utilisation des transports en commun et développement des réunions téléphoniques et visio-conférences.

L'incitation à l'utilisation prioritaire des restaurants d'entreprise est une invitation à réduire les déplacements pendant l'heure du déjeuner.

##### **c) Actions concernant les véhicules**

Le cahier des charges des véhicules de fonction prévoit un renouvellement fréquent de ceux-ci ainsi qu'un degré élevé d'exigence en faveur d'équipements améliorant la sécurité : ABS, air-bags, climatisation, ESP... Selon les régions, AXA France prend en charge l'achat et la pose de pneus contacts. Le bon entretien de ces véhicules est soumis à un contrôle régulier. Dans le cadre de la politique environnementale, les véhicules choisis pour l'exercice de l'activité commerciale ont des émissions de CO2 inférieures à 140g/km.

Des tests d'utilisation de véhicules hybrides seront engagés principalement pour l'activité commerciale dans les grandes villes.

Des campagnes régulières seront faites pour que la bonne pratique qui consiste à se garer en position de départ dans les parkings soit adoptée.

#### d) Mobilisation des collaborateurs

Comme mises en œuvre depuis 5 ans, les actions de formation des nouveaux commerciaux embauchés se poursuivront. 18 sessions sont prévues pour la seule année 2009.

Les réunions d'information et de sensibilisation se développeront à tous les niveaux de l'entreprise.

Avec le concours notamment de la Sécurité Routière et des CRAM, des animations sur les sites seront régulièrement organisées, insistant sur les thèmes prioritaires tels que, par exemple, celui de la non utilisation d'un téléphone portable en voiture.

Les signataires rappellent les positions prises par la CAT/MP et la Sécurité Routière sur le bon usage du téléphone mobile au volant afin de rester joignable en toute sécurité.

La commission des accidents du travail et des maladies professionnelles considérant que le risque d'accident est plus important si on téléphone en conduisant et ceci quelque soit le dispositif technique, demande aux chefs d'entreprise et aux salariés, au-delà des dispositions prévues par la loi qui interdit l'usage du téléphone mobile tenu à la main, de ne pas utiliser de téléphone, dès qu'ils sont au volant d'un véhicule. De manière à permettre le maintien des relations entreprises – salariés, un protocole permettant de gérer sans danger les communications téléphoniques est susceptible de fournir des réponses adaptées.

La Sécurité Routière rappelle que l'obligation générale de rester maître de son véhicule s'applique en toutes circonstances. En cas d'accident, même avec un dispositif toléré par la loi, la responsabilité du conducteur peut être engagée si l'inattention est à l'origine de la perte de maîtrise du véhicule. La Sécurité Routière conseille aux conducteurs de laisser la messagerie répondre et pour éviter une perte de vigilance par la sonnerie de mettre son téléphone mobile sur le mode vibreur et de s'arrêter ou d'utiliser le temps de pause pour téléphoner.

Via l'intranet seront mis en place :

Des campagnes permanentes d'information ;

De nouveau concours auto et moto destinés à l'ensemble des salariés ;

Une formation en e-learning, avec logiciel interactif, accessible à tous les salariés administratifs et commerciaux.

Pour ces derniers utilisant des logiciels particuliers pour leurs contacts avec la clientèle, est ajouté un logiciel de mesure de l'alcoolémie avec un grand nombre de conseils à caractère pédagogique. Ce système sera étendu à tout nouvel embauché.

Dès cette année, sera développé un test de formation à l'éco-conduite pour le personnel commercial dont l'objectif est de limiter les émissions polluantes, de diminuer le risque d'accident et de réduire les dépenses de carburant.

#### e) Etudes et environnement

Des enquêtes sont menées régulièrement auprès de l'ensemble des collaborateurs sur l'estimation de leurs émissions de CO2 liées aux trajets domicile-travail, occasion pour chacun de réfléchir sur le mode de transport le moins nocif pour l'environnement.

Une étude est actuellement menée sur la mise en place d'un site de co-voiturage ; il s'agit de rechercher la mutualisation des trajets et donc la limitation des émissions de gaz ainsi que la réduction des coûts de transport.

Les campagnes nationales des Pouvoirs Publics afférentes à la préservation de l'environnement seront relayées afin que, en lien avec l'organisation du travail, de nouvelles réflexions soient alors menées pour réduire l'utilisation d'un véhicule.

## **2) Pour les entreprises ayant des flottes assurées à AXA France**

Au-delà des actions menées pour ses collaborateurs, AXA France continuera de mettre en œuvre une politique incitative de prévention du risque routier dans les entreprises qu'elle assure.

C'est ainsi que depuis 2006, des Chartes Pro (Pro pour Prévenir, Respecter les règles de conduite, Organiser le suivi de l'entretien du véhicule) sont proposées aux entreprises pour les flottes.

Les chefs d'entreprise s'engagent dans des actions de prévention, de sensibilisation et de mobilisation de leurs collaborateurs.

Ce programme sera intensifié dans les années à venir. Dès à présent, AXA reste en veille permanente sur toutes les évolutions technologiques disponibles pour en faire bénéficier ses clients.

Dans ce contexte, AXA France a lancé en 2007 un projet sur l'utilisation de la télématique embarquée au profit de la prévention. Les clients équipés bénéficient d'une analyse approfondie du caractère accidentogène de leur flotte de véhicules. Cette innovation est une avancée dans la prévention car le client dispose de cette information en amont des sinistres éventuels pour pouvoir agir en sensibilisant régulièrement les utilisateurs des véhicules de l'entreprise.

Par ce biais, AXA France sensibilise l'ensemble des conducteurs sur le risque routier que ce soit dans l'utilisation des véhicules à titre professionnel ou à titre privé.

## **3) Activité d'AXA Prévention**

L'association continuera à agir, favorisant les actions pour les publics les plus vulnérables tels que les jeunes conducteurs ou les motards. Des campagnes d'information et de sensibilisation seront conduites sur les grands enjeux de sécurité sur les routes : lutte contre l'alcool au volant, les excès de vitesse, l'usage du téléphone au volant, incitation au port de la ceinture de sécurité.

Tous les moyens de communication seront utilisés tels que documents écrits, CD-Rom, films ou grands médias.

Les actions prochainement envisagées mais non exhaustives sont les suivantes :

Le baromètre des conducteurs, qui permet d'initier des actions en rapport avec les résultats de l'étude, sera reconduit.

A la suite des comportements à risques observés en ville, l'offre de cinémomètres à des municipalités sera élargie.

Les stages post permis pour les jeunes conducteurs, dans le cadre du Kit Première Assurance Auto, seront poursuivis : 59 sont programmés pour 2009. Le « joker » continuera à être proposé aux jeunes dans le même cadre : sur simple appel téléphonique, celui qui n'est pas en état de conduire se verra proposer un taxi pour rentrer chez lui.

Des actions régionales seront à nouveau organisées pour les motards notamment la promotion de la conduite sur circuit. AXA Prévention sera présente au Mondial du deux roues, avec son conseiller moto, Philippe Monneret et ses simulateurs moto et reconduira son soutien à la Journée Nationale de la Moto et du Scooter, axée sur la moto et l'environnement.

Pour matérialiser l'engagement en faveur du partage de la route, en 2009, comme en 2008 à Paris, une action sera conduite en faveur d'un mode de déplacement en plein essor, le vélo : diffusion dans plusieurs villes de province de 60 000 gilets et brassards réfléchissants à des cyclistes.

#### **ART.4 : ENGAGEMENTS DE LA DISR/DSCR**

Les actions d'AXA France s'inscrivant pleinement dans le cadre de la politique des Pouvoirs Publics, la DISR/DSCR continuera à mettre à sa disposition les données statistiques de la Sécurité Routière, les informations sur les campagnes de communication grand public et les différents supports de sa banque documentaire.

Par ailleurs, si besoin est, la DISR/DSCR pourra apporter sa contribution aux programmes d'animations internes et externes d'AXA France.

AXA France pourra mentionner la présente charte dans sa communication interne et externe ou dans l'organisation de manifestations montées dans le cadre de la présente charte. Le logo « Sécurité Routière » ne pourra être utilisé que sur des documents non commerciaux, validés en amont par la DISR/DSCR.

#### **ART.5 : ENGAGEMENTS DE LA CNAMTS**

Dans le prolongement de la précédente charte, la CNAMTS continuera d'informer les Caisses régionales (CRAM) des actions d'AXA France et leur demandera de les accompagner localement dans leur mise en œuvre et dans la limite de leurs moyens. Ces actions seront menées en partenariat avec les acteurs économiques et associatifs locaux.

Par le biais des Caisses régionales ou par elle-même, la CNAMTS se déclare prête à participer, sur les plans technique et financier, à des études pouvant permettre l'élaboration et la mise en place de nouvelles actions en faveur de la prévention du risque routier en entreprise. Les modalités seront définies au préalable par toutes les parties prenantes en fonction de leurs procédures internes réciproques.

La CNAMTS autorise l'entreprise AXA France à mentionner la présente charte dans sa communication interne et externe ou dans l'organisation de manifestations dans le cadre de la présente convention.

#### **ART. 6 – DUREE DE LA CHARTE**

Cette charte, dans le prolongement des 2 chartes de décembre 2003 et de la mise en œuvre d'actions interrompues en 2007 et 2008, est signée pour une durée de 3 ans renouvelable. Elle pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec A.R. avec un préavis de 6 mois.

#### **ART.7 – MODALITES DE REVISION**

Si des modifications ou des ajouts sont souhaités sur la présente charte, les représentants des trois parties se réuniront, à la diligence du premier demandeur, pour la rédaction d'un avenant.

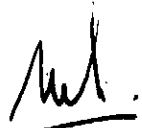
Fait à Nanterre, le 17 février 2009

Le Secrétaire d'Etat chargé des  
Transports



Dominique BUSSEREAU

La Déléguée Interministérielle à  
la Sécurité Routière



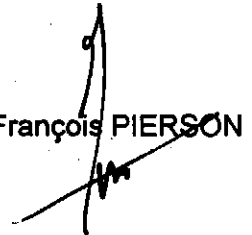
Michèle MERLI

Le Directeur Général de la CNAMTS



Frédéric VAN ROEKEGHEM

Le Président d'AXA France



François PIERSON